Anse *informations*

Lettre d'information municipale **numéro 317 – Novembre 2022**

Cérémonies du 11 Novembre

Vendredi 11 novembre

8 h 45 : dépôt de gerbes stèle des pompiers à la caserne (allée Aquazergues)

9 h 15 : dépôt de gerbes au cimetière de Anse

9 h 45 : Cérémonie à Ambérieux d'Azergues

10 h 30 : Anse, Rassemblement Place du 68e R.A.A.pour le défilé ; Rue du 3 septembre 1944 ; Route de Lyon ; Monument 14-18 : Dépôt de Gerbe ; Route de Lyon ; Rue Saint-Jean ; Place de la Panneterie ; Place des Frères Fournet : montée des couleurs ; Rue du Château ; Monument 39-45 : dépôt de gerbe ; Rue du 3 Septembre 1944

11 h : Vin d'honneur salle Lucien Blanchard

12 h : cérémonie à Lachassagne

Jeudi 10 novembre à 10 h, la Municipalité de Anse organise une cérémonie avec les enfants des écoles, au monument aux morts 1914-18, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice.

Marathon de la biodiversité

La commune de Anse, propose de participer au marathon de la biodiversité.

Cette initiative mise en place par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a pour objectif la création et la restauration de 32 km de haies et de 32 mares, entre 2022 et 2024 sur l'ensemble du territoire.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui a en charge la protection et le renforcement de la qualité des milieux aquatiques, propose un partenariat aux collectivités pour financer la création et la restauration de haies et de mares.

Par la Communauté de communes, le taux de financement atteint 100 %. Seule la préparation du terrain (pour les haies) et l'entretien de la haie ou de la mare, seraient à votre charge.

https://www.cc-pierresdorees.com/au-quotidien-en-pratique/environnement/marathon-de-la-biodiversite

Merci de nous tenir informé par retour de mail, si vous êtes intéressés par ce projet et si vous envisagez de vous porter candidat à contact@mairie-anse.fr.

Réunion publique de sensibilisation des seniors sur la thématique : « délinquance liée à internet et vols par ruse »

La brigade de Gendarmerie de Anse animera une **réunion publique de sensibilisation aux escroqueries et abus de faiblesse à destination des seniors et des personnes vulnérables** qui en sont les premières victimes le **mardi 8 novembre, de 9h à 12h**, grande salle du **Castelcom**.

Cette réunion permettra de sensibiliser les participants sur les différents risques qu'ils pourraient rencontrer dans la vie quotidienne :

- les vols par ruse, fausse qualité
- les escroqueries diverses (par téléphonie, Internet, les sociétés de services diverses comme les plombiers, les serruriers…)
- les dangers de la vente à domicile
- les dangers face aux retraits de numéraire au moyen des DAB, ou liés à la circulation à pied avec une forte somme d'argent
- etc.

La séance s'ouvrira par un café d'accueil, avant présentation des différentes thématiques. Un temps d'échanges avec les représentants de la Gendarmerie clôturera la réunion.

Demande de reconnaissance « Etat de catastrophe naturelle »

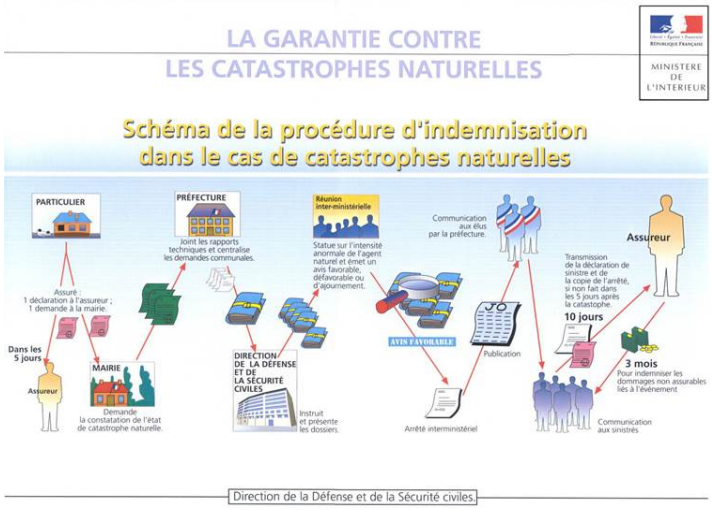

Suite à la sécheresse de l'été 2022 et aux températures inhabituelles que nous avons vécues, un certain nombre de maisons peuvent présenter des fissures importantes.
Pour pouvoir faire fonctionner votre assurance Multirisques Habitation, il est indispensable que ces dégâts soient reconnus « catastrophe naturelle ».
Les Ansois dont les habitations ont subi des dégâts sont invités à faire un courrier à Monsieur le Maire lui demandant de reconnaître cette sécheresse comme catastrophe naturelle.
Il est indispensable de joindre les photographies et la liste des dégâts subis, avant le 30 novembre 2022 – délai de rigueur.
Ce n'est qu'à partir de cette date et du nombre de dossiers reçus que la mairie lancera la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette dernière n'est néanmoins pas pour autant garantie.

Mon chien je l'aime bien éduqué

Une déjection canine au beau milieu d'un trottoir, sur les espaces verts publics, sur les espaces de jeux publics pour enfants, dans les parcs et jardins… de quoi mettre de mauvaise humeur ! Doit-on pour cela détester la gente canine ? Pour que votre chien soit accepté de tous, faites-en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est aux maîtres de veiller à ce que la chaussée ne devienne pas des toilettes publiques canines.

Le plaisir qu'on peut prendre à se promener dans le **vieil Anse, le long de la Voie de 38 (chemin de fer touristique), sur les espaces verts du parc de Messimieux, le long des chemins piétons des différents quartiers**, et sur toutes les pelouses communales dépend pour beaucoup de la propreté de ses sites. Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines !
Très négatives pour l'image de la commune, les crottes de chiens sont aussi dangereuses pour les piétons et inacceptables en terme d'hygiène et de santé publique.

Pour cela il existe des solutions : ramasser les déjections ou emmener votre chien dans les parcs à chiens situés sur la commune :
- mail piéton
- avenue de Brianne
- parking du divin
- square Brossat (rue des Trois Châtels)
- rue *Asa Paulini*

En cas de non-respect de cette réglementation, les infractions sont passibles d'amendes. La police municipale est autorisée à verbaliser.

Taille des haies

En cette saison automnale, les arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.
Afin d'éviter ces obstacles, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure du domaine public. La responsabilité du propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations des riverains

Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants,** dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Attention aux poubelles !

Rappel : les poubelles privées ne doivent pas rester sur la voie publique pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. L'indiscipline de certains peut contraindre nos policiers municipaux à verbaliser.

Tout déchet déposé sur la voie publique en dehors de ces périodes de collecte peut faire l'objet d'un constat et d'une verbalisation (articles R 632-1 et R 635-8 du Code pénal). Le fait de laisser des poubelles en permanence sur la voie publique, de jeter des déchets

dans la nature ou de souiller le domaine public est passible de la même contravention de 2e classe.

D'autre part, il est strictement **interdit de déposer des sacs à même le sol**, pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de santé des employés du syndicat de traitement des ordures ménagères.

Enfin, n'oublions pas que si les bacs n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des nuisances visuelles, voire olfactives, et le cas échéant, des obstacles au cheminement des piétons et personnes à mobilité réduite. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d'autrui (voisins et riverains) et pour préserver le bien vivre à Anse dans l'intérêt de tout un chacun.

Comptant sur votre bienveillante compréhension et vous remerciant par avance pour votre participation citoyenne.

Le Conseil Municipal rend hommage à Adrien Laude-Bousquet

Adrien Laude-Bousquet a été une figure importante de la commune de Anse.
Ansois depuis 1967, il s'est beaucoup investi dans la vie Ansoise.

Professionnellement, créateur d'entreprise sur Anse, inventeur frigoriste, il a déposé plusieurs brevets dans le domaine du froid viticole.

Fondateur et Président emblématique de 1986 à 1998 de l'association Chantaloisir dont il a été choriste pendant plus de trente ans.

Ses engagements associatifs ont été nombreux : Parents d'élèves, Président de l'OCTA de 1978 à 1983, Président de l'ADMR, 1er président des Interclasses des Conscrits.

Il s'est aussi engagé en tant que Conseiller municipal. Élu municipal de 1977 à 1983 et de 1989 à 1996.

La commune présente ses sincères condoléances à sa famille.

Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves …Brèves

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 5 décembre à 19 h, salle du Conseil Municipal.

Fermeture de la Mairie

La Mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 12 novembre.

Spectacle Séqu'anse Culturelle

Amélie-les-Crayons chante avec les Doigts de l'homme le vendredi 25 Novembre à 20 h

Musique : Depuis 2002, les dates s'enchaînent pour Amélie-les-Crayons, Grand Prix de l'académie Charles Cros. Amélie compose avec son piano mais affectionne également la rythmique proposant un univers à la fois poétique, acidulé, tourbillonnant, faisant preuve d'une belle musicalité. Accompagnée de ses musiciens, de Olivier Kikteff et du groupe des Doigts de l'homme, figure incontournable de la musique manouche, Amélie-les-Crayons propose une belle envolée musicale. Un concert d'où le spectateur ressort revigoré et plein d'énergie. Une Séqu'Anse culturelle parfaite pour un mois de novembre.
Durée : 1 h 30 - Public : Tout public
Vente des places à l'Infothèque ou sur https://service-culturel-anse.mapado.com/

Nouveau sur le marché à Anse

Un nouveau poissonnier arrive sur le marché de Anse les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 place du 68e RAA : la poissonnerie Le Bouquet. Il sera présent tous les 15 jours dans un premier temps.

La médiathèque Albert-Gardoni au mois de novembre

La médiathèque c'est bon pour les bébés ! Suite…. A tout petits petons, c'est le deuxième rendez-vous de l'Automne des tout-petits (0-3ans).

La MAG vous donne rendez-vous pour un moment de lectures et de découvertes **le samedi 5 novembre à 10 h.** A cette occasion, présentation du tout nouveau « P'tit baluchon ». Les tout-petits y trouveront une sélection de livres poétiques et ludiques, de la musique, des objets mystères qui les inviteront à découvrir le monde à partir d'un thème surprise. Entrée libre.

Et toujours, le **club BD MAG** le **vendredi 26 novembre à 11 h à la médiathèque**.

La Médiathèque sera ouverte pendant les congés de la Toussaint et le samedi 12 novembre.

Toutes les informations sur le site Internet **mediatheque.mairie-anse.fr** au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

Colis de Noël de la Municipalité

Comme chaque année, les Conseillers Municipaux et les membres du C.C.A.S. (Commission Communale d'Action Sociale) auront le plaisir de vous rencontrer les 10 et 17 décembre pour vous remettre le traditionnel colis de Noël. Colis destinés aux Ansois âgés de 75 ans et plus (détails dans le Anse Informations de décembre). Pour tous ceux qui viennent d'emménager à Anse et qui viennent de fêter leurs 75 ans, inscriptions en Mairie avant le 26 novembre ☎ 04.74.67.03.84.

Infos Jeunes - Infos Jeunes - Infos Jeunes

Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (**CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or**)

Anse : 9 rue du 3 Septembre (1er étage) ; le mardi de 17 h à 19 h

Belleville : 72 rue de la République ; le lundi de 17 h à 19 h

Gleizé : 278 rue de l'Ancienne Distillerie ; le lundi de 17 h à 19 h

Bois-d'Oingt : Mairie ; le mercredi de 13 h à 15 h

Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel ☎ 04.74.02.65.93

Bourse aux jouets et articles de puériculture

Bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture
Les Sou des Ecoles de Anse renouvelle son organisation de la Bourse aux jouets, vêtements et articles de Puériculture, uniquement réservée aux particuliers : le **dimanche 6 novembre, de 8 h à 17 h 30, à Ansolia** - Avenue de l'Europe. L'entrée est libre. Buvette et restauration sur place. Renseignements et demande

d'inscription exposant par mail à bourseauxjouetsanse@gmail.com.
Tous les bénéfices de cette journée seront pour les 4 écoles publiques de Anse. Réservez cette journée dédiée plus particulièrement aux enfants pour profiter des nombreuses bonnes affaires avant les fêtes de Noël.

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) communique

Exposition au château des Tours du 11 au 20 novembre : d'Anse des Pastels au château
Le Ternandais vous invite à découvrir le pastel à l'huile du XV siècle ! Les réalisations sont nombreuses et variées : paysages bucoliques, villes, villages, animaux sauvages, marines et portraits de personnages des 4 continents. Ouverture : vendredi 11/11 : 9h-12h et 14h-18h. Vendredi, samedi et dimanche : 14 h-18h. Entrée libre.

Conférence : mardi 15 novembre à 20h30. La chapelle d'Hem : Rouault, Manessier, Dodeigne. L'histoire d'une commande d'un mécène esthète dans les années 1950. Conférencier : Marc Chauveau – château des Tours

Cours et Ateliers : Les inscriptions continuent pour les cours d'adultes : Dessin, et Peinture toutes techniques (mardi 14h-16h, jeudi 9h30-12h et 14h-16h, vendredi 14h-16h). *Si des cours de peinture en fin de journée vous intéressent, merci de vous faire connaître.*
Renseignements et inscriptions : ☎04.74.67.13.71
2cea.anse.chateau@gmail.com

Nouveau à Anse

MD2C Sols Distribution a ouvert ses portes au 296 allée de Viadorée. Vente de revêtement de sol dans des locaux de 300m² de show-room. Venez découvrir les sols PVC, stratifiés, parquets massifs, moquettes et beaucoup d'autres produits pour particuliers et professionnels. ☎ 09.78.08.28.58 ou 09.81.49.14.21
La Mairie lui souhaite la bienvenue

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 1 – 8 – 15 - 22 et 29 novembre et les vendredis 4 – 11 - 18 et 25 novembre 2022
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 14 et 28 novembre

et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 9 et 23 novembre

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.
Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.
Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :
- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contacter le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

- **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84
- **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.
- **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50
- **Parent 'Aise / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76
- **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.
- **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents** (**CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or**)

Anse : 9 rue du 3 Septembre (1er étage) ; le mardi de 17 h à 19 h. Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel ☎ 04.74.02.65.93

Permanence en Mairie ou sur Anse

- **Conciliateur de justice :** un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84
- **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90
- **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Mariages

Anne PROTON et Florentin PRINTEMPS mariés le 1er octobre
Ludivine FILLOT et Jean-Christian MAUPLOT mariés le 1er octobre
Lucile NECTOUX et Colin GALLICE mariés le 7 octobre

Décès

Marcel Louis Roger VIGNE décédé le 12 septembre à Gleizé (82 ans)
Isabelle GOUTAILLER décédée le 26 septembre à Anse (56 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret
Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret
Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret
Tirage à 3500 exemplaires
Impression : Imprimerie Caladoise
Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)
☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72
Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr
Site : www.mairie-anse.fr
Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr
Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite